

SOMMAIRE:

Nomination.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE  
DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY,Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

- VU l'Ordonnance n°I/GPRD. du 28 Octobre 1963 portant dissolution d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire de la République du Dahomey, modifiée par celle n°I7/GPRD. SGG. du 4 Décembre 1963 ;
- VU la Loi n°59-2I/ALD. du 3I Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n°6I-354/PR-MFPT. du 16 Novembre 196I portant Statuts Particuliers des Corps du Personnel du Cadre de la Navigation Aérienne ;
- VU la Loi de Finances n°62-38 du 3I Décembre 1962 ;
- VU le dossier de candidature de M. POGNON,

ORIGINAL I  
 Chef du GP8 I  
 JORD I  
 MEFP I  
 DP 6  
 DFP I  
 AE I  
 DGF I  
 DC 2  
 DB I  
 CF I  
 Trésor I  
 MIPTPT I  
 DI I  
 ASENA I  
 Intéressé I

## D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- A compter du 1er Septembre 1963, M. POGNON Grégoire Henri Jules, titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile, "Option Exploitation et Circulation Aérienne", est agréé dans le Corps National des Ingénieurs de la Navigation Aérienne, en qualité d'Ingénieur Ordinaire de 3ème classe Stagiaire.

ARTICLE 2.- M. POGNON Grégoire Henri Jules, Ingénieur Ordinaire de 3ème classe Stagiaire de la Navigation Aérienne, est placé, à compter du 1er Septembre 1963, dans la position de détachement auprès de l'A.S.E.C.N.A.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

VU :

Pr. Le Ministre d'Etat Chargé  
du Travail et P.D.  
Le Directeur de Cabinet

COTONOU, le 24 Janvier 1964

E. PARAISO

VU:

Le Ministre d'Etat, Chargé des  
Finances et des Affaires Economiques, & p.d.  
Le Directeur de Cabinet,

F. APLOGAN.-

VU:

Le Contrôleur Fi-  
nancier,

Colonel Christophe SOGLO

VU:

Le Ministre des Travaux Publics,  
Transports, Postes et Télécommunica-  
tions,